



Compte rendu du Conseil Municipal du 11 septembre 2018 à 18 heures 30

Présents : Y. Deshayes. C. Asse. E. Bardeau. M. Lepaisant. C. Hamel V.H. Desous.
J.P.Crozet. E. Huet. C. Grelé. S. Gout. JM. Tréhet. E. Legoux
S. Boire. M. Lebon. F. Deterpigny A.P. Dupont E. Aubert. M. Barbenchon.
R. Charlemaine. I. Guého. V. Gicquel-Auzannet

Excusées : H. Larose. B. Jules-Gautier. N. Drieu

Absents : V. Tréhet. J.M. Eude. P. Carré

➤ Procurations :
Béatrice Jules-Gautier donne procuration à Emmanuel Bardeau

- Désignation du secrétaire de séance :
Sylvestre Gout est désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour l'examen de deux questions, il s'agit d'une demande de subvention

- pour le square de la Touques et réhabilitation et extension du marché couvert
- au titre des mobilités locales et de l'accessibilité du territoire.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'inscription des deux questions à l'ordre du jour.

Approbation du Procès verbal de la séance du 19 juin 2018

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

I – ADMINISTRATION GENERALE

Arrivée de Michel Lepaisant à 18h38.

COMMUNE NOUVELLE

Yves DESHAYES indique que Monsieur le Maire de Coudray-Rabut s'est rapproché de lui afin de solliciter la relance de la procédure de création d'une commune nouvelle. A l'issue d'un travail préparatoire de plusieurs mois basé sur l'échange entre nos deux collectivités, nous avons pu dégager les principes fondateurs de cette commune nouvelle décrits dans la charte annexée.

Les habitudes et la confiance acquises depuis la création du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Eaux Usées de l'Agglomération de Pont-l'Évêque qui réunit nos deux collectivités depuis dix-huit ans, ne sont pas étrangères à la concrétisation de cette fusion.

Les objectifs de cette union sont dictés par la volonté d'harmoniser et de maintenir les services publics sur le nouveau territoire de la commune nouvelle.

Les communes fondatrices tiennent à rappeler leur attachement :

- au développement harmonieux des opérations d'aménagement du nouveau territoire pour apporter à chacun les mêmes services en matière sociale, de sécurité, de circulation ...
- au maintien d'un service public de proximité sur la nouvelle entité comprenant dans la commune principale les services administratifs et à minima, dans la commune historique de Coudray-Rabut un bureau de permanence le temps nécessaire. Les locaux de Coudray-Rabut pourront être maintenus pour un usage de bureau de vote et de salle de réunions.
- à la création, l'amélioration et la rénovation des infrastructures routières gérées par la commune, des voies de circulation, voiries urbaines (bande de roulement, trottoirs, éclairage public, effacement de réseaux...).
- à une intervention des services techniques et de la Police Municipale sur l'ensemble du territoire communal.
- à la préservation de l'environnement sur le territoire.
- au développement de l'attractivité : services culturels, de loisirs, animations, mobilité...
- à la préservation du patrimoine bâti communal et notamment religieux,
- au soutien des activités associatives sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle.

Arrivée de Mme Anne-Pamy DUPONT à 19h00.

Yves DESHAYES demande à David MARIVINGT de présenter le document de synthèse

Eric HUET tient à faire remarquer que c'est une belle mariée avec une dot et pas de dette, pas d'emprunt, les travaux ont été faits, les voiries sont belles.

Yves DESHAYES tient à préciser que tout s'est fait dans de bonnes relations, sans ambiguïté, sans arrière-pensée, cela a été un travail réalisé dans une bonne ambiance avec une décision sur les points essentiels, notamment dès le début sur le nom de commune, pas de commune déléguée, la durée de la fiscalité. La création d'une commune nouvelle avec Coudray-Rabut n'est pas très compliquée, pratiquement pas de personnel, sur le patrimoine il y a l'Eglise et la Mairie, voiries en bon état.

A l'issue de la présentation de la charte constitutive de la commune nouvelle et du document de synthèse décrivant la commune de Coudray-Rabut et les effets principaux de la création de la commune nouvelle,

Yves DESHAYES propose à l'assemblée le scrutin à main levée ou à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide le scrutin à main levée.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** de la création de la commune nouvelle à compter du 1er Janvier 2019, constituée des communes historiques de COUDRAY-RABUT et de PONT-L'ÉVÈQUE,
- **PRECISE** que la commune nouvelle regroupera une population globale sur la base INSEE de 2015 à 4 819 habitants (321 + 4498),
- **PROPOSE** de nommer cette commune nouvelle « PONT-L'ÉVÈQUE » dont le siège sera domicilié 58, rue Saint Michel 14130 PONT-L'ÉVÈQUE,
- **PRECISE** qu'il ne sera pas créé de commune déléguée,
- **PRECISE** que le Conseil Municipal de la commune nouvelle de PONT-L'ÉVÈQUE sera constitué de l'ensemble des membres en exercice des 2 conseils municipaux des communes fondatrices, soit 36 membres durant la période transitoire qui s'achèvera au prochain renouvellement général du conseil municipal en 2020,
- **PROPOSE** de maintenir dans le respect des règles de parité, un nombre d'adjoints pour la commune nouvelle équivalent au nombre d'adjoints « de droit commun » des deux communes historiques augmenté d'un « adjoint de droit ». Les délégations des adjoints seront territoriales durant la période transitoire.
- **PRECISE** que l'intégration fiscale des taxes communales sera progressive et lissée sur une période de 12 ans. Les communes fondatrices sollicitent une signature de l'arrêté préfectoral de création de la commune nouvelle après le 1er octobre 2018 pour une mise en application du plan fiscal à partir de 2020.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes nécessaires
- **MANDATE** Monsieur le Maire à saisir Monsieur le Sous-Préfet en vue de prendre l'arrêté de création de la commune nouvelle après le 1er octobre 2018.

RAPPORT ANNUEL DES DELEGATAIRES : ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHE HEBDOMADAIRE

L'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « *le déléataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégitante un rapport comportant notamment les comptes retracant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégitante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine assemblée délibérante qui en prend acte* ».

Christian ASSE présente une synthèse du rapport de DSP pour l'éclairage public.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **PREND ACTE** de l'information donnée au titre de l'exercice 2017 sur le rapport du déléataire de service public suivant :

- Eclairage public : BOUYGUES ENERGIE SERVICE

Sandrine BOIRE présente une synthèse du rapport de DSP pour le marché hebdomadaire

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **PREND ACTE** de l'information donnée au titre de l'exercice 2017 sur le rapport du délégataire de service public suivant :
 - Marché hebdomadaire : Groupe GERAUD

Ces documents sont consultables en mairie et peuvent être transmis sur demande auprès du secrétariat.

ESPACE PUBLIC NUMERIQUE – CONVENTION CONSEIL REGIONAL

Marinette LEBON rappelle que la Ville de Pont l'Evêque a ouvert l'Espace Public Numérique (EPN) afin de réduire la fracture numérique. Durant 8 ans, l'EPN n'a cessé de s'étoffer pour devenir une structure repérée au sein de la Ville. Atelier d'initiation, partenariat avec les écoles, associations et autres structures culturelles ont permis aux usagers de s'initier aux différents outils que propose le numérique.

La demande de plus en plus conséquente a conduit l'EPN à s'agrandir. Une deuxième salle a été proposée dès juillet 2018 au public pour des accès libres en autonomie.

La Région souhaite s'engager dans le cadre d'une convention de coopération avec l'ensemble des Espaces Publics Numériques et propose de conventionner avec la ville pour définir les engagements respectifs des parties suite à l'attribution du label « EPN NORMANDIE ».

Yves DESHAYES tient à préciser qu'Evanne fait un travail remarquable, il est très motivé et très attaché à son travail.

Eric HUET demande à quelle hauteur la Région va aider la Ville de Pont l'Evêque. David MARIVINGT précise qu'il s'agit uniquement de la convention pour la labellisation.

Il tient à préciser qu'à la création de la cyberbase, il était contre ce projet. Il a été obligé de constater que cela monte en puissance et qu'il faut continuer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de coopération dans le cadre de la médiation numérique normande entre la Ville et la Région

FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS - CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Yves DESHAYES indique que la Ville de Pont-l'Évêque s'est rapprochée de la Fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres, notamment suite à de nombreuses plaintes des habitants.

La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de gérer leur population en maîtrisant leur prolifération. Un couple de chats non stérilisés peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en 4 ans.

Une solution à maintes reprises a fait ses preuves, il s'agit de la stérilisation. La stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris...

La Fondation 30 Millions d'Amis prend en charge les frais de stérilisation et de tatouage des chats errants, à hauteur de 80 € pour la stérilisation et 60 € pour la castration et le tatouage. Pour information, la Ville peut décider de faire réaliser un tatouage S sans impact financier.

Suite à la consultation auprès des vétérinaires, il resterait à charge de la Ville 4€/femelle et 0 € pour les mâles.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville et la Fondation 30 millions d'amis
- **PROPOSE** l'acquisition de 8 cages de capture et de la nourriture
- **SOLLICITE** l'Ecole des Chats de Trouville pour l'aide à la capture et au transport vers le vétérinaire et retour à l'endroit de capture.

II - AMENAGEMENTS - TRAVAUX

CONVENTION COLONNES ENTERREES

Christian ASSE rappelle qu'afin de faciliter le geste du tri et de réduire l'impact visuel, la Communauté de Communes a engagé un programme d'implantation de nouvelles colonnes enterrées servant à collecter le verre dans les communes intéressées.

Soucieuse de l'amélioration du cadre de vie de ses habitants, la Ville de Pont-l'Évêque a déjà bénéficié de cet équipement par la pose de 3 colonnes enterrées (Place Foch, Rte de Beaumont, et rue Fouet de Crémaville) qui incite les usagers à plus de civisme, favorise le tri sélectif et limite les dépôts sauvages. De plus, avec un encombrement réduit, ces nouveaux points d'apport volontaire s'intègrent mieux à notre environnement.

L'acquisition du matériel, la livraison et la pose sont prises en charge par la Communauté de Communes de Blangy Pont l'Evêque. La Ville de Pont-l'Évêque souhaite installer un nouveau point de collecte près de la gare pour remplacer le container existant et devra participer à une partie du financement des travaux d'implantation qui est de 2 250 € HT par colonne.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **EMET** un avis favorable sur l'acquisition d'un dispositif qui sera installé à l'angle des rues Pierre Allais et d'Alençon.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes de Blangy Pont l'Evêque relative à la participation financière de la Ville de Pont-l'Évêque pour les travaux d'implantation de cette colonne pour un montant de 2 250 € HT.

III - FINANCES

CONSEIL DEPARTEMENTAL – DEMANDE DE SUBVENTION

ESPACE PUBLIC NUMERIQUE

Marinette LEBON rappelle que la Ville de Pont-l'Évêque a organisé le Festival Ensemble dans le cadre de la semaine européenne du développement durable du 28 mai au 3 juin 2018.

Le Conseil Départemental ayant apporté sa contribution financière et afin de régulariser ce dossier,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Départemental à hauteur de 2 000 € dans le cadre d'une sensibilisation au développement durable auprès de tout public – Festival Ensemble
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Pont-l'Évêque et le Conseil Départemental.

CARREFOUR ROUTE DE BEAUMONT/MONT FIQUET

Christian ASSE rappelle que la Ville présente, dans le cadre du contrat de territoire, pour sa programmation 2018, l'aménagement du carrefour formé par la Route Départementale n°118 et l'entrée du lotissement du Mont Fiquet permettant la liaison à l'EHPAD et la côte de Caen.

Cette entrée de ville, située entre les paysages du marais et les quartiers urbanisés de notre ville, nous oblige à entreprendre un aménagement favorisant la transition des paysages, transition nécessaire aux usagers de la route pour qu'ils prennent conscience des changements d'environnement et adaptent leur vitesse. L'urbanisation du Mont Fiquet, associée au développement des installations sportives par la Communauté de Communes sur ce même axe, renforce le besoin d'assurer la sécurité des différents flux de circulation (piétons, vélo routes et automobilistes).

Ce projet est estimé à 202 492 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **SOLLICITE** l'aide financière du Département, au titre du Contrat de Territoire, à hauteur de 45 000 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Pont-l'Évêque et le Conseil Départemental.

AMENAGEMENT SQUARE DE LA TOUQUES

Christian ASSE rappelle que, depuis de très nombreuses années, la Ville a réussi, en partenariat avec le Département du Calvados, à asseoir Pont-l'Évêque comme centre d'activités et de services apprécié de tous. En effet, l'amélioration continue du cadre de vie et le développement des services ont séduit de nombreux habitants, entreprises et commerces qui animent ce centre bourg où il fait bon vivre.

Dans la continuité des six Contrats Bourg Centre signés avec le Département du Calvados, la Ville présente dans le cadre du contrat de territoire établi, en concertation avec la Communauté de Communes de Blangy Pont-l'Évêque Intercom, et dans le respect des orientations du portrait de territoire, le programme 2018 qui porte sur l'aménagement du square de la Touques, le long des berges de la Touques, place Foch.

Ce projet est estimé à 150 000 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **SOLLICITE** l'aide financière du Département, au titre du Contrat de Territoire, à hauteur de 30 000 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Pont-l'Évêque et le Conseil Départemental.

Régine CHARLEMAINE demande si les poubelles seront installées dans le square. Christian ASSE précise qu'au budget est prévu l'achat de nouvelles poubelles.

Martine BARBENCHON demande si les arbres seront conservés.

Christian ASSE précise qu'une partie de ces arbres seront gardés. David MARIVINGT indique que le fait d'en supprimer une partie renforcera les arbres restants.

Christian ASSE indique qu'un programme de plantations de haut jet est prévu sur le moyen terme dans Pont-L'Evêque intra-muros ou à proximité.

Eric HUET demande quelle économie a été réalisée du fait de ne pas missionner de cabinet. Il trouve que c'est une fierté pour les services de présenter leur projet.

Christian ASSE indique que cela représente environ 10% du montant des travaux.

Il précise que des jeux pour enfants seront installés dans ce square.

ESPACE CULTUREL LES DOMINICAINES

Yves DESHAYES rappelle qu'en 2000, la Ville de Pont-l'Évêque a ouvert son Espace Culturel à l'issue des travaux de restauration du couvent des Dominicaines. La mise en peinture des colombages a perduré jusqu'à nos jours.

Après une usure très naturelle du temps, les colombages de la façade sud ne présentent sensiblement plus de protection contre les intempéries. Les faces non exposées aux ultraviolets tels que les dessous de toiture ou solivages de la coursive ont mieux résisté et ont préservé leurs teintes d'origine.

Les travaux consistent à la réfection des peintures de la façade principale et du pignon donnant sur la place du Tribunal. Compte tenu de l'état de préservation des surfaces non exposées aux intempéries, il a été décidé de privilégier leur maintien en l'état après nettoyage. Les colombages exposés seront, quant à eux, repeints après la couche d'impression et de traitement ponctuel de fissures. La couleur sera harmonisée avec les patines existantes à l'aide d'une sous couche et d'une lasure de couleur. Les fenêtres et portes seront également traitées pour une remise aux couleurs originelles.

Ces travaux sont estimés à 14 157 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **SOLLICITE** le Conseil Départemental au titre de la restauration du patrimoine historique à hauteur de 20%
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Pont-l'Évêque et le Conseil Départemental.

DRAC – DEMANDE DE SUBVENTION – ESPACE CULTUREL LES DOMINICAINES

Yves DESHAYES rappelle qu'en 2000, la Ville de Pont-l'Évêque a ouvert son Espace Culturel à l'issue des travaux de restauration du couvent des Dominicaines. La mise en peinture des colombages a perduré jusqu'à nos jours.

Après une usure très naturelle du temps, les colombages de la façade sud ne présentent sensiblement plus de protection contre les intempéries. Les faces non exposées aux ultraviolets tels que les dessous de toiture ou solivages de la coursive ont mieux résisté et ont préservé leurs teintes d'origine.

Les travaux consistent à la réfection des peintures de la façade principale et du pignon donnant sur la place du Tribunal. Compte tenu de l'état de préservation des surfaces non exposées aux intempéries, il a été décidé de privilégier leur maintien en l'état après nettoyage. Les colombages exposés seront, quant à eux, repeints après la couche d'impression et de traitement ponctuel de fissures. La couleur sera harmonisée avec les patines existantes à l'aide d'une sous couche et d'une lasure de couleur. Les fenêtres et portes seront également traitées pour une remise aux couleurs originelles.

Ces travaux sont estimés à 14 157 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **SOLLICITE** la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie (DRAC), au titre de la restauration du patrimoine historique à hauteur de 20%
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Pont-l'Évêque et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie (DRAC).

IV- PERSONNEL

Yves DESHAYES rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE DE CREER :

- à compter du 15 septembre 2018, un poste d'adjoint d'animation non permanent, à temps complet, suite à un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 4 mois et 15 jours
- à compter du 1^{er} novembre 2018 :
 - un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet
 - un emploi permanent d'adjoint du patrimoine à temps complet

- **ADOPTE** les modifications du tableau des emplois ainsi proposées (document joint)
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents nommés seront inscrits au budget.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

AMENAGEMENT SQUARE DE LA TOUQUES

Yves DESHAYES rappelle que la politique de la Région porte sur de nombreux thèmes dont la revitalisation des centres bourgs.

Dans le cadre du contrat de territoire 2017/2021 signé avec la Région via la communauté de communes, nous avons inscrit le Projet n° 3 portant sur la dynamisation en faveur du développement de l'activité commerciale et touristique du Centre Bourg de Pont l'Evêque.

Ce projet en trois étapes comprend dans un premier temps l'aménagement touristique le long de la Touques et se poursuivra par la réhabilitation et l'extension du Marché Couvert.

Le projet 2018 portant sur l'aménagement touristique le long de la Touques est estimé à 150 000 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **SOLLICITE** l'aide financière de la région, au titre du Contrat de Territoire, à hauteur de 35 000 €

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES MOBILITES LOCALES ET DE L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE

Dans le cadre de l'aménagement de voies douces cyclables reliant la Ville au centre de loisirs, **Yves DESHAYES** indique qu'en accord avec le Président de Région, la Ville peut bénéficier d'une subvention de 25% au titre de l'axe 4 du contrat de territoire 2017/2021 portant sur les mobilités locales et l'accessibilité du territoire.

Cette liaison d'accès au lac à travers la vallée s'intègre dans un vaste maillage de boucle cyclable locale permettant à terme des liaisons entre la voie verte (ex SNCF), la gare, le centre-ville par les Hunières et le Bras d'Or, et le Centre de Loisirs. Ce réseau se greffera également sur le plan départemental Vélo traversant notre ville.

Le projet se finalisera à l'issue de la mise à 2x3 voies de l'autoroute A13. Le programme porte sur la réalisation d'une structure adaptée à la circulation des vélos et piétons de 3 mètres de largeur sur 1560 mètres linéaires.

Ce projet est estimé à 128 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **SOLLICITE** l'aide financière de la région, au titre du Contrat de Territoire, à hauteur de 32 000 €

QUESTIONS DIVERSES

Yves DESHAYES souhaite répondre à une question posée sur la mise à 2x3 voies par la SAPN, notamment du mur anti-bruit. Le Maire a de nouveau évoqué le problème avec la SAPN et une proposition pourrait être favorable au lotissement du Poirier de Chio. Il s'agirait de créer un talus le long du lotissement mais la difficulté est que ni la SAPN ni la Ville n'est propriétaire du terrain. La SAPN est prête à faire cette proposition au propriétaire privé.

Eric HUET pense que cette solution réglerait le problème pour le lotissement mais pas pour le propriétaire privé. Ce propriétaire percevra-t-il une compensation financière. Monsieur le Maire n'a pas d'information puisque cela relève d'une transaction entre propriétaires. Il indique que de l'autre côté de l'autoroute, des propriétaires ont demandé que des arbres soient plantés sur leur propriété par la SAPN.

Eric HUET voudrait rappeler le problème des déjections canines. Il demande qu'une information soit relatée dans la presse et de procéder à la verbalisation des propriétaires.

Emmanuel BARDEAU rappelle qu'une prévention a été faite. Des sacs gratuits sont disponibles à l'office de tourisme et en mairie. La difficulté est de prendre les personnes sur le fait.

Eric HUET demande si les conseillers municipaux peuvent signaler à la Police Municipale ces faits.

Yves DESHAYES indique qu'ils peuvent tout à fait en référer en mairie.

Yves DESHAYES indique que la politique de la Ville est d'abord de faire de la prévention. Exception toutefois pour les stationnements à contresens, sur trottoir et sur les passages piétons.

Jean-Pierre CROZET rappelle que c'est un problème qui dure depuis très longtemps et que des distributeurs avait été installés mais vandalisés.

Florence DETERPIGNY souhaite parler des stationnements dans la rue de la Libération qui sont très dangereux et demande s'il n'est pas possible d'enlever la première place de stationnement. Les stationnements gênant la giration des véhicules sont généralement liés à la présence de voitures sur la ligne jaune.

Régine CHARLEMAINE aimerait savoir si une décision avait été prise concernant la rue des Stellaires.

Yves DESHAYES rappelle que le lotissement est privé et que les aménagements ne seront possibles que lorsque le lotissement sera terminé et transféré à la Ville.

Dans le cadre de l'opération les livres à deux places, une décision sera présentée lors du prochain conseil municipal

Emmanuel BARDEAU informe qu'une réunion sur la sécurité aura lieu à l'Espace Culturel les Dominicaines le 10 octobre à 18h00. Le thème abordé sera la sécurité routière : respect des règles de base, protection des usagers de la route, nouvelle mobilité en vélo...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Maire,
Yves DESHAYES